

**RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :**

Article R.4323-106 du Code du Travail: « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement ».

OBJECTIFS :

- ◆ Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais et de la ligne de vie en respectant les règles de sécurité et de conformité.

PROGRAMME :**◆ LE HARNAIS DE SECURITE**

- * Vérification réglementaire;
- * Contrôle visuel du harnais avant et après son utilisation;
- * Réglage du harnais;
- * Stockage et entretien;
- * Critères et limites d'utilisation;

◆ APPLICATION PRATIQUE:

- * Contrôle visuel du harnais (avant et après utilisation);
- * Choix de l'attache;
- * Réglage du harnais;
- * Utilisation des accessoires: stop-chute, ancrage, cordes et sangles;
- * Utilisation du harnais lors de déplacements.

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède une solide connaissance en matière des risques professionnels liés au travail en hauteur.
- ◆ Lors de cette formation, la théorie est développée à travers l'utilisation de supports multimédia et la pratique grâce à l'application des connaissances acquises sur le terrain.
- ◆ Le développement de la formation tiendra compte des besoins spécifiques de l'entreprise afin de rendre les stagiaires immédiatement opérationnels.

PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Toute personne amenée à réaliser ou diriger, même occasionnellement, des travaux en hauteur et à utiliser un harnais de sécurité, une échelle, une ligne de vie, une plateforme individuelle roulante (PIR)....

PRE-REQUIS:

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 8 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 0,5 jour (3h30)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Cette formation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.
- ◆ La pratique est effectuée avec les propres moyens de l'entreprise.
- ◆ Les notions de secourisme présentées sont à compléter à l'aide de la formation Sauveteur Secouriste du Travail.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.